

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

30 avril 2014

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

N° 1228/2014

Objet :

Affectation du résultat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames Messieurs : MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente et excusée : Mme SOURDET Joëlle.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Le Conseil Municipal,

En application de l'article de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 06 mai 2014, le compte administratif 2013, qui présente

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 328 094.31€

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution négatif de 88 119.46 €
un solde négatif de restes à réaliser de 59 269.00 € (dépenses : 69269.00€ - recettes : 10 000.00€) entraînant un besoin de financement de 147 388.46 €

Décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

- en diminution des réserves (compte 1068) de la section d'investissement 147 388.46 €.
- report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) la somme de 180 705.85€

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 19 mai 2014 et de la publication faite, le 19 mai 2014.

certifié conforme,

Fait à Chepy, le 19 mai 2014

Le Maire,
J. ROUSSINET
